

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL : **séance ordinaire du 9 septembre 2013 à 20h30**

Le Conseil Municipal, s'est réuni en date 9 septembre 2013 à 20 heures 30 à la mairie de Wiwersheim, sous la présidence de Roland MICHEL, Maire.

Conseillers élus : 15

En fonction : 15

Présents : 13

Membres présents : MICHEL Roland, ESSLINGER Bernard, BIRLE Hubert, CHRIST Denis, CASSELMAN Laurent, ANDRE Christophe, GRASS Thierry, BURGSTAHLER Paul, KISTER Denis, WURM Sébastien, KOERIN Benoît, RUIZ Denis et WACK Andrée

Membres excusés : ZILLOTTO Christine et SINS Benoît

Le compte rendu de la séance du 15 juillet 2013 est approuvé à l'unanimité

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE DU CHASSEUR : **ATTRIBUTION DU MARCHE DES TRAVAUX**

Le Maire rend compte aux conseillers municipaux des conclusions du rapport de la commission d'appel d'offres pour les travaux d'aménagement de la rue du Chasseur.

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport et après avoir délibéré, décide d'attribuer ces travaux à la Sté LINGENHELD de Wolfisheim pour un montant de **126 622, 50 € HT**.

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le marché correspondant.

CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE NON TITULAIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, la création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet, en qualité de non titulaire, à compter du 1^{er} octobre 2013.

La durée hebdomadaire de service est fixée à 35/35e.

La rémunération se fera sur la base de l'indice brut : 297 indice majoré : 309

Le contrat d'engagement sera établi sur les bases de l'application de l'article 3, 1° de la loi du 26 janvier 1984 modifié pour faire face à un : **Accroissement temporaire d'activité** : 12 mois pendant une même période de 18 mois.

RESEAU GDS : ENCAISSEMENT DES REDEVANCES DE **FONCTIONNEMENT ET D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le montant des redevances de fonctionnement et d'occupation du domaine public calculées par le réseau gds est de 824,53 € pour l'année 2012. Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des documents relatifs au calcul de cette redevance, à l'unanimité, accepte l'encaissement de cette recette

LOCATION D'UN LOGEMENT COMMUNAL

Le conseil municipal, après avoir délibéré, fixe le loyer du logement F3 situé au-dessus de la mairie à 582,60 € par mois (+15 € charges), à compter du 1^{er} août 2013 Il autorise le maire à signer le bail avec les futurs locataires

CONVENTION DE PROJET URBAIN PARTENARIAL

Le maire explique aux conseillers municipaux la nécessité de prolonger le réseau d'eau et d'assainissement pour desservir la parcelle cadastrée section 20 n°211 qui sera divisée en deux pour la construction de 2 maisons (projet de découpage : Section 20 n°211/15A et n° 211/15B)

Il propose d'établir une convention de projet urbain partenarial avec les acquéreurs et pétitionnaires des permis de construire, pour fixer de façon égale, leur participation financière à ces travaux d'extension de réseaux.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer les conventions PUP avec chacun des acquéreurs.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 22 h